

FATOUVILLE GRESTAIN

REPUBLIQUE FRANCAISE *Abbaye*

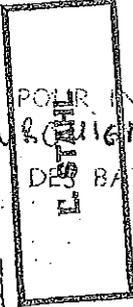
SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

ARRETE

COPIE POUR INFORMATION ET EXECUTION

A M. BOUQUIGNON CONSERVATEUR REGIONAL  
DES BATIMENTS DE FRANCE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture



VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue

ARRETE

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties suivantes de l'ancienne abbaye de Grestain à FATOUVILLE-GRESTAIN (Eure) :

- les façades et les toitures de l'ancien logis
- les vestiges de l'église abbatiale et du mur d'enceinte

figurant au cadastre, section AI, respectivement sous les numéros 29, d'une contenance de 1 a 40 ca (ancien logis) et 30, d'une contenance de 2 ha 57 a 10 ca (vestiges de l'église et du mur d'enceinte)

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A PARIS, le 7 NOV 1975

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture  
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

Signé: R. COMBE

Publié et enregistré à la Conservation des Hypothèques de PONT-AUDENER, le 8 NOV. 1975  
Dépôt n° 512  
Reçu trente francs  
LE CONSERVATEUR

Taxe	30 00	
opats		
Soit		30 00
Total		

Pour Ampliation,  
L'Attaché d'Administration  
chargé de la protection  
des Monuments Historiques

*h. Combe*

Département :  
EURE  
  
Commune :  
FATOUVILLE-GRESTAIN

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 27/06/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Pont-Audemer  
Avenue de l'Europe 27507  
27507 Pont-Audemer Cedex  
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33  
cdf.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

